FICHE PRATIQUE DE L'EMPRUNTEUR.

! Attention ! : Les mercredis et vacances scolaires, le minibus est déjà utilisé. (sauf cas exceptionnels)

A télécharger sur www.millevachesaucoeur.com
rubrique « les services sur le territoire »
ou rubrique « formulaires et liens »

NOTICE DE LA PROCEDURE A SUIVRE

1. **Chaque ANNEE** :
   a. Remplir et signer la convention de mise à disposition de véhicule.
   b. Parafer et signer le règlement
   c. Remplir la fiche information structure
   d. Fournir l'attestation d'assurance responsabilité civile,
   e. Fournir copies des permis de conduire des utilisateurs envisagés de votre structure.

2. **Pour chaque emprunt** :
   a. Demander la réservation au moins une semaine à l'avance au 05 55 95 18 29 ou en renvoyant le « bon de réservation » complet à bugeat.sornac@millevachesaucoeur.com
   b. Attendre la confirmation de la réservation par la Communauté de Communes.
   c. Demander à votre assureur une assurance temporaire tout risque du véhicule avec mentions des dates effectives d'assurance. (**une copie sera exigée pour la remise des clés**)
   d. Le(s) chauffeur(s) désigné(s) vient (nent) chercher le véhicule au jour et heure convenus. Un état des lieux « de départ » sera signé.
   e. Le(s) chauffeur(s) ne pourra(ont) pas prêter le volant à une tierce personne.
   f. Retourner le véhicule réservoir plein le jour et heure convenus. Le stationnement du véhicule reste sous la responsabilité de l'emprunteur jusqu'à la remise des clés en mains propres et la signature de l'état des lieux de retour

Ayez avec vous vos numéros d'assistance

Carburant : GAZOIL

FICHE CONTACT

Gestionnaires de la mise à dispo du véhicule :

Laurence Coudert 05 55 95 28 45
Françoise Hayma 05 55 95 18 29

Autres n° contact en cas d'urgence:
05 55 95 08 13 (service enfance jeunesse)
05 55 95 31 88 (service assainissement)
05 55 46 06 31 (service tourisme)
Si aucun numéro ne fonctionne :
05 55 95 50 34 (mairie de Bugeat pour M. Fournet)

En cas de panne :

- Contactez nous immédiatement
- Nous ferons jouer notre assurance pour le remorquage et pour le rapatriement.
- Suite au diagnostic du garage et d'une éventuelle expertise, il sera déterminé qui est responsable des réparations.

En cas d'accident

- Faire le constat amiable avec le tiers
- Appeler votre assistance : n° au dos de votre carte verte
- Contactez nous

En cas de dommages par un tiers inconnu:

- Faites immédiatement une déclaration à la police pour votre assurance.
- Appeler votre assurance
- Contactez nous

VOTRE ASSURANCE

- ✓ En cas de dommage au véhicule de votre fait : Assurance matérielle qui couvre totalement les réparations nécessaires au véhicule jusqu'au remboursement de la valeur vénale du véhicule détruit ou volé. Ceci correspond à une assurance tout risques. **Attention au montant des franchises proposées**.
- ✓ En cas de dommage au véhicule pour une cause inconnue : **faire une déclaration à la police** pour que ces dommages soient pris en charge par votre assurance
- ✓ Assistance : le remorquage et le rapatriement des personnes en **cas d'accident**
  Faites attention aux franchises kilométriques proposées (parfois en dessous de 50kms l'assurance ne prend rien en charge)
- ✓ **Assurance corporelle du conducteur** : option souvent non comprise dans les assurances auto mais que nous recommandons fortement.

Caractéristiques du véhicule : PEUGEOT Zaamra BOXER 9 places, n° série : VF3ZAAMRA17788597 ; première mise en circulation : 28/06/2006 ; immatriculation : 9331SY19 ; Puissance fiscale : 7 ; type : MPE5203EZ837